

Brevet d'initiation aéronautique (BIA)

Le brevet d'initiation aéronautique (BIA) est un diplôme français qui valide un niveau d'initiation à la culture scientifique et technique dans le domaine de l'aéronautique et du spatial. La formation au BIA est dispensée dans les établissements scolaires (lycées, collèges...) et s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement. Depuis la session 2015, il n'y a plus d'âge limite pour se présenter au BIA.

[Le brevet d'initiation aéronautique](#) par [eduscol](#)

Approche pluridisciplinaire

La préparation au BIA, par son approche pluridisciplinaire, permet :

- de donner plus de sens à la formation scolaire ;
- d'aborder les différentes facettes du domaine aéronautique et spatial ;
- de découvrir les filières menant aux carrières de ce secteur dans lequel il existe des débouchés variés.

Ainsi, un élève suivant une préparation au BIA trouvera souvent des facteurs de motivation et des éléments d'information pour élaborer un projet personnel d'orientation.

Organisation des enseignements

L'enseignement est dispensé à raison d'un volume horaire global minimal de 40 heures de cours, auquel peut s'ajouter un temps consacré à des activités expérimentales ou de mise en situation. Cet enseignement doit pouvoir s'adresser aux élèves des classes de troisième de collège.

Cette formation initie les élèves aux grands domaines de l'aéronautique et leur en donne un aperçu réaliste.

Le programme permet de s'intéresser aux différents types d'aéronefs.

L'élève ayant suivi cette préparation doit développer des connaissances et compétences en :

- météorologie et aérologie ;
- aérodynamique, aérostatique et principes du vol ;
- étude des aéronefs et des engins spatiaux ;
- navigation, réglementation, sécurité des vols ;
- histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

Dans un esprit de liberté pédagogique, ces connaissances et compétences pourront être développées de façon globale au cours d'activités de synthèse (description d'un aéronef, préparation d'une navigation ...).

Une convention nationale tripartite

L'inspection générale des sciences et techniques industrielles est en charge de ce diplôme pour l'Éducation nationale. Le BIA est mis en oeuvre en coordination avec la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et le conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS) qui regroupe les neuf fédérations aéronautiques et plus de 150 000 pratiquants.

Le BIA fait l'objet d'une convention nationale tripartite qui l'organise au niveau national, académique et local. Le ministère chargé de la jeunesse et sports, le ministère de la défense ainsi que la

fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM) et le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) sont associés à ce travail collectif.

[Convention nationale tripartite](#)



Rôle de l'armée de l'air pour ces examens à partir de la rentrée 2015

Une convention cadre, liant l'armée de l'air et l'Éducation nationale a été signée le mercredi 17 juin lors du salon international de l'aéronautique et de l'espace.

Les personnels de l'armée de l'air, quels que soient leurs grades et leurs spécialités, apporteront leur aide à tous les partenaires du BIA en participant à son enseignement.

[Convention entre l'armée de l'air et l'éducation nationale](#)

CIRAS

Les comités d'initiation régionaux à l'aéronautique et au spatial (CIRAS), instances créées dans chaque académie et placées sous l'autorité des recteurs, sont chargés du développement de cet enseignement et de favoriser les activités organisées en lien avec les aéroclubs et les fédérations aéronautiques.

CAEA

Le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) est un diplôme qui valide un niveau de connaissances et de compétences nécessaires à un enseignement d'initiation à la culture scientifique et technique dans le domaine de l'aéronautique et du spatial. La formation au BIA est assurée par une personne titulaire du CAEA.

En savoir plus sur le BIA

Retrouvez toutes les informations sur le [site du BIA](#)